

(N^o 44.)

SÉNAT DE BELGIQUE.

SÉANCE DU 25 FÉVRIER 1866.

Rapport de la Commission des Finances, chargée d'examiner le Projet de Loi qui ouvre des crédits supplémentaires au Budget du Ministère des Finances de l'exercice 1865.

(Voir les N^{os} 28 et 64 de la Chambre des Représentants.)

Présents : MM. le Baron BETHUNE, Président, MALOU, BISCHOFFSHEIM, ZAMAN
et le Baron GRENIER, Rapporteur.

MESSIEURS,

Le Projet de Loi soumis aux délibérations du Sénat a pour objet l'allocation d'un crédit de 6,000 francs, à rattacher au chapitre I^{er}, art. 10 du Budget du Ministère des Finances de l'exercice 1865. Ce crédit est destiné à fournir au Département des Finances le papier nécessaire à la confection de registres qui devront être tenus par les receveurs de contributions.

Un autre crédit de 14,200 francs vous est demandé pour rembourser à la liste civile le prix d'acquisition d'une maison et de quelques parcelles de terre longeant le domaine royal de Laeken. L'avance faite à cet effet par la liste civile remonte à 1845.

Ce Projet de Loi n'a soulevé aucune observation au sein de Votre Commission des Finances, et, à l'unanimité des membres présents, elle a l'honneur de vous en proposer l'adoption.

Le Rapporteur,
Baron GRENIER.

Le Président,
Baron BETHUNE.